



En Lien avec vous...

Version web

La lettre d'information mensuelle du
Comité Régional FSCF
Bourgogne - Franche-Comté.



Mai 2020

Articles d'actualité issus du
site internet

www.fscf-bfc.fr
comite-regional@fscf-bfc.fr

 www.facebook.com/fscfcomiteregionalbfc/



Sommaire

Atoutform' : quelles aides financières pour les pratiquants ?	3
Culture pendant le confinement	3
Vous cuisinez ?	5
Janvier 2021 : généralisation du contrôle d'honorabilité	5
Déconfinement : protégez vos salariés et soyez prêt en cas de contrôle	6
Renouvellement de l'agrément collectif du dispositif de service civique	7
Des évolutions sur le site internet	8
Évolution de la lettre d'information	9
Où en sont les associations après le confinement ?	11
Gestion des services civiques	11
Le Ministère des Sports publie les premiers «guides pratiques post-confinement	12
Fonds de solidarité - Délai prolongé jusqu'au 15 juin 2020	14
Ressources - Vie associative	16

Atoutform' : quelles aides financières pour les pratiquants ?

publié par Commission Régionale - Santé, le 04 Mai 2020 Santé

Voici la liste non exhaustive des structures qui peuvent vous aider :

- Réseau Sport Santé Bourgogne Franche Comté et son dispositif PASS <https://epass-bfc.fr/decouvrir/le-pass>
- sociétaire MAIF, dispositif v@si devenu MOVEEN <http://www.mooven.fr/collaboration/maif/>
- la mutuelle des sportifs : <https://www.mutuelle-des-sportifs.com/sso.aspx>
- la mutualité hospitalière
- swissfive
- Harmonie Mutuelle
- MACIF
- Malakoff Médéric
- APGIS

Il y en a peut être d'autres ! N'hésitez pas à demander à votre mutuelle et informer ensuite votre animateur sportif !

Laetitia Liez

Culture pendant le confinement

publié par Commission Régionale - Santé, le 04 Mai 2020 Santé, Passions artistiques et culturelles,
Toutes activités sportives et culturelles

Visites de musées

- Fondation Claude Monet Giverny, 84 rue Claude Monet 27620 Giverny, [visite virtuelle disponible sur le site](#)
- [Visite virtuelle du Château de Versailles](#)
- [Orangerie](#)

De la Revue "Vogue" - Culture :

- [Les 7 plus beaux musées en ligne](#)
- [Expositions virtuelles](#)

Coloriages pour petits et grands :

- [Superbes coloriages d'une artiste parisienne](#)
- [Autres coloriages inspirés d'oeuvres d'art](#)

Solidarité

[Envoyer une lettre à des résidents en EHPAD](#)

Lecture

[Nombreux livres gratuits en version numérique](#)

Vidéo

- [Les 3 derniers spectacles du CDN](#)
- [Documentaires sur la mode en replay sur Arte](#)

Visites virtuelles - expositions

- [Fondation Vuitton](#)
- [Expo Christian Dior](#)

- [Chapelle Sixtine](#)
- [Colisée](#)
- [Frida Kahlo](#)
- [Les chats dans l'histoire de l'art](#)

- [Pompei](#)
[De la gare au musée d'Orsay](#)

[La mode à Versailles](#)

Spectacles

- [Carmen à l'Opéra de Paris \(2017\)](#)
- <https://www.operadeparis.fr>

Évasion

- [Challenge 30 lieux à visiter en France \(nous sommes à 15 et vous ?\)](#)
- <https://www.vogue.fr/lifestyle/article/30-lieux-iconiques-a-voir-au-moins-une-fois-dans-sa-vie-en-france?fbclid=IwAR1QiGD4aRynxSTcX8xaS8UJeS-ajmxuvi2VaUSDt3suwqHAjCZ7cwiSs9U>

Vous cuisinez ?

publié par Commission Régionale - Santé, le 04 Mai 2020

Je vous propose de tester ces recettes de chef... et de nous en donner des nouvelles ... à défaut de nous inviter, et des recettes de pain, si votre artisan boulanger est trop loin.

Recettes

- [3 recettes de gâteaux au chocolat de chefs :](#)

- [Faire son pain maison](#)

Bonne dégustation

Janvier 2021 : généralisation du contrôle d'honorabilité

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 11 Mai 2020
09/05/2020 [FSCF](#)

Dans un courrier adressé le 23 avril aux présidents des fédérations, Roxana Maracineanu rappelle que malgré la crise sanitaire actuelle, l'enjeu du renforcement des conditions de sécurité des pratiquants, notamment des mineurs, contre toute forme de déviance reste une des priorités du Ministère des Sports.

Ainsi, le contrôle de l'honorabilité de l'ensemble des conseillers techniques sportifs cadres d'Etat placés auprès des fédérations sera totalement achevé le 30 juin 2020. Ils seront, à cette date, tous titulaires d'une carte professionnelle garantissant le contrôle annuel de leur honorabilité. Carte qui ne pourra être délivrée ou pourra être retirée aux personnes ayant fait l'objet d'un certain nombre de condamnation pénale, dont celles intéressant les violences sexuelles.

D'autre part, pour les encadrants bénévoles visés à l'[article L. 212-1 du Code du Sport](#) et les dirigeants des associations sportives ([article L. 322-1](#) du même code), la généralisation d'une vérification automatisée de l'honorabilité sera mise en place en principe au 1er janvier 2021. Ainsi, un dispositif informatique sera mis à disposition des fédérations pour leur permettre de vérifier le respect des conditions d'honorabilité prévues par le Code du Sport.

Par ailleurs, une étude est en cours avec le Ministère de la Justice, sur la possibilité pour les fédérations d'aller plus loin, en contrôlant d'autres catégories d'adhérents en contact direct avec des mineurs (arbitres, encadrement médical.....).

Dans la pratique, à l'aide d'une plateforme dédiée, les fédérations transmettront l'identité de leurs adhérents soumis à une obligation d'honorabilité (environ 2 millions de personne par an) afin que celle-ci soit vérifiée par une consultation automatisée du FIJAISF (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes). Les services de l'état notifieront aux personnes concernées toute situation d'incapacité et en informeront les fédérations sans délai afin qu'elles en tirent les conséquences administratives et/ou disciplinaires sur la licence des intéressés.

Enfin, un correspondant en charge de la lutte contre les violences sexuelles devra être désigné pour être le point de contact unique de la direction des sports et ce, afin de garantir un degré élevé de confidentialité dans les informations échangées et un accompagnement dans les situations parfois complexes et sensibles.

Déconfinement : protégez vos salariés et soyez prêt en cas de contrôle

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 15 Mai 2020
13/05/2020 [FSCF](#)

Suite au déconfinement effectif depuis le 11 mai dernier, vous êtes tenu à une obligation d'hygiène, de santé et de sécurité à l'égard de vos salariés et devez tout mettre en œuvre pour assurer préventivement leur santé et leur sécurité. A défaut, votre responsabilité peut être engagée.

Fourniture de masques, de gants, de gels hydroalcooliques, de barrières de protection, diffusion d'informations sous forme de consignes individuelles et d'affichages collectifs, mise en place de process ... vous êtes tenu de mettre en place l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de vos salariés.

Votre DUERP doit être actualisé !

Le Ministère du Travail ne cesse de le répéter : votre DUERP doit être actualisé et intégrer les risques directs et indirects liés à l'épidémie ainsi que l'ensemble des mesures de prévention individuelles et collectives mises en place dans l'entreprise.

Les contrôles de l'inspection du travail ont débuté. Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà été sanctionnées d'astreintes de 500 € par journée de retard sur leur mise en conformité, pour ne pas avoir pris les mesures permettant de garantir la santé et la sécurité de leurs salariés. Une fermeture temporaire de site a également été ordonnée.

[Retrouvez les informations de la base documentaire "Vie Associative" sur le DUERP, sa mise en place et son actualisation.](#)

Renouvellement de l'agrément collectif du dispositif de service civique

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 15 Mai 2020

07/05/2020 [SERVICE CIVIQUE AGRÉMENT FSCF JEUNES VOLONTAIRES FSCF LES ACTIONS](#)

Site fédéral



C'est officiel, l'agrément national FSCF est reconduit pour 3 ans à compter du 28 avril 2020. De nouvelles missions vont pouvoir se mettre en place et s'ajouter aux 574 missions déjà effectuées. Pour les structures qui souhaitent engager un jeune volontaire dès à présent, adressez votre [demande par mail](#).

Dans le cadre de ce nouvel agrément, la formation de tuteur, clé de la qualité du programme Service Civique, doit permettre de garantir la pertinence et le bon déroulement des missions et de s'assurer du bien-être des volontaires dans l'exercice de leurs missions.

L'inscription aux formations de tuteurs est obligatoire pour tous les organismes accueillant des volontaires. Mises en œuvre par Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement, financées par l'Agence du Service Civique, ces formations sont gratuites pour les structures agréées.

Pendant cette période de confinement, l'Agence du Service Civique propose des web-conférences aux tuteurs, accompagnateurs de volontaires et gestionnaires d'agrément pour les soutenir dans leur rôle y compris à distance. Plusieurs sessions sont organisées par semaine. Ces web-conférences permettent aussi d'échanger et de poser vos questions sur le Service Civique.

Pour plus de renseignements, [rendez-vous sur la page dédiée](#) de l'Agence du service civique.

Enfin, ce nouvel agrément nécessite de vérifier votre compte sur le site de l'Agence du service civique. Celui-ci doit se mettre à jour automatiquement.

Des évolutions sur le site internet

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 15 Mai 2020

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons évoqué la nécessaire mise en conformité de nos structures vis-à-vis du RGPD règlement Général pour la Protection des Données).

Non menons cette mise en conformité en parallèle à nos travaux sur le site internet

Une grosse partie des travaux vise à mettre en valeur l'action des comités départementaux, rendre plus facilement visibles les associations, faciliter le suivi des inscriptions en stage. Vous les découvrirez au fur et à mesure de leurs implémentations avec à chaque fois un article explicatif.

Les modes d'emplois seront actualisés, et des formations seront proposées aux dirigeants qui voudront actualiser leurs connaissances ou découvrir le fonctionnement du site.

Jusqu'à la fin de la saison une série de travaux vont aboutir :

1. possibilité de s'abonner à des lettres d'informations des comités départementaux en plus de la lettre régionale
2. mise en place d'une gestion propre aux districts du CD 25-70-90 pour les formations
3. réorganisation de la rubrique « Associations » pour donner un accès direct aux comités départementaux et commissions régionales. Un accès aux associations sera ouvert sur la page actuelle avec un choix possible par nom d'association
4. restructuration du système de suivi des inscriptions en stage par des messages plus adaptés aux différentes formes d'inscriptions et destinataires des messages.
5. Adaptation des instances des commissions régionales
6. Aménagements dans certains formulaires

Vous aurez des informations lors des différentes mises en place sur le site internet

Évolution de la lettre d'information

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 15 Mai 2020

Chaque semaine, depuis 2011, les personnes abonnées reçoivent le lundi matin un récapitulatif des articles parus la semaine précédente sur le site internet.

Nous avons actuellement 1600 abonnés environ. Il faut bien reconnaître que nous avons des retours d'adresses qui ne sont plus valables.

Il était important aussi de recevoir expressément votre accord. Cette évolution de notre lettre d'information est l'occasion de tout remettre à jour.

Afin de mieux percevoir les actions des Comités départementaux, vous pourrez maintenant recevoir, :

- la lettre régionale avec les informations propres au comité régional
- et, de manière optionnelle :
 - les infos des comités départementaux
 - la lettre mensuelle « En lien avec vous... »

Évidemment la richesse des informations départementales dépendra des articles créés au niveau du CD et des associations.

Attention : les informations concernant les comités départementaux et « En lien avec vous » sont des options liées à la lettre d'information régionale. Tout désabonnement à la lettre régionale entraîne un désabonnement aux lettres complémentaires.

"En lien avec vous..." C'est quoi ?

Au départ, il s'agissait du journal papier qui existait depuis les débuts de la Ligue de Franche-Comté. Comme souvent, le développement du site internet a entraîné une désaffection par rapport à la lecture de ce trimestriel.

Nous voulions garder sous une forme numérique ce « journal » pour avoir la trace d'informations qu'il nous semble important de conserver en archivage. Ainsi, chaque mois, un fichier pdf (dont il faut bien reconnaître que la présentation est sommaire) est créé. [Ils sont téléchargeables ici](#)

Le moyen privilégié d'information

Toutes les informations (Événements, articles) du comité régional sont transmises par ce moyen. Il appartient aux dirigeants, animateurs, responsables de sections, juges de s'abonner afin de recevoir ces informations.

Les données (courriels) associées à cet abonnement ne sont transmises à aucun autre organisme.

Des envois en urgence

En cas d'urgence, le lien vers un article d'actualité peut-être envoyé directement par la lettre d'information. Cette possibilité n'est utilisée qu'exceptionnellement pour ne pas surcharger les boîtes courriel.

[Retrouvez le fonctionnement de la lettre dans notre centre de ressources](#)

Où en sont les associations après le confinement ?

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 19 Mai 2020

La crise sanitaire actuelle impacte grandement l'activité des associations. Mais à quel point ? Comment vivent-elles cette crise inédite ? Il nous paraît important de le mesurer, d'abord pour accompagner au mieux l'ensemble des associations mais aussi pour porter un plan d'investissement pour la vie associative auprès des pouvoirs publics.

Une première enquête, « COVID-19 : Quels impacts sur votre association », a été réalisée lors du confinement. Vous avez été plus de 20 000 associations à y répondre. Une nouvelle fois, nous vous en remercions. Les résultats témoignent autant d'une grande implication associative face à la pandémie que d'une profonde inquiétude quant à la poursuite des activités. Les enseignements de cette enquête ont permis de nourrir le plaidoyer du Mouvement associatif et ainsi d'obtenir des premières mesures gouvernementales, pour les subventions et l'accès au fonds de solidarité. Mais cela reste insuffisant, au regard des difficultés, restant sans réponse, que vous êtes encore nombreuses à rencontrer.

Aujourd'hui, à l'heure du déconfinement, au moment où votre situation et vos besoins évoluent, nous lançons une nouvelle enquête.

L'objectif est d'actualiser et d'approfondir les enseignements de la première enquête, en particulier sur l'impact économique de la crise sur votre structure et vos besoins d'accompagnement.

Responsables associatifs salariés ou bénévoles (membres du bureau ou du conseil d'administration, dirigeants salariés d'une association), pour continuer à témoigner des difficultés que vous rencontrez, nous vous invitons à répondre à cette nouvelle enquête et à la relayer à votre tour.

[JE RÉPONDS À L'ENQUÊTE](#)

Cette enquête est à l'initiative du Mouvement associatif, de ses membres et du Réseau National des Maisons des Associations. Elle a été construite avec l'appui de Recherches & Solidarités, en lien avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et en partenariat avec le CNEA et France Générosités.

Gestion des services civiques

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 19 Mai 2020

Comme signalé dans un précédent article, l'agrément national FSCF est reconduit pour 3 ans à compter du 28 avril 2020. De nouvelles missions vont pouvoir se mettre en place et s'ajouter aux 574 missions déjà effectuées. Le Comité Régional est habilité à gérer les demandes de volontaires pour ce dispositif.

Service Civique

LES ACTIONS

// LE SERVICE CIVIQUE



Engagez-vous
avec la Fédération Sportive
et Culturelle de France
en devenant volontaire
en Service civique !



Le dispositif de **service civique** donne la possibilité à un(e) jeune volontaire, de 18 à 25 ans, de s'engager en faveur d'un projet d'intérêt général collectif en effectuant une mission (de 6 à 8 mois) auprès d'une **structure affiliée à la FSCF**.

Si vous souhaitez engager un volontaire, ~~de développer de nouvelles offres pour ses licenciés ou de nouveaux publics en s'adonnant le~~

vous pouvez contacter le [Comité régional](#)

Au préalable, vous pouvez vous renseigner sur le dispositif grâce à la page de la Fédération sur ce dispositif - [Pour y accéder](#).

Depuis cette page vous trouverez aussi des informations sur :

- [Pourquoi et comment engager un volontaire](#)
- [Comment s'engager dans le dispositif](#)
- [Le service civique en 10 points](#)
- [Des témoignages](#)

Il est à noter que pour s'inscrire dans ce dispositif, il faut :

- Des missions n'excédant pas 7 mois
- Il faut avoir validé [la charte qualité](#)
- Il faut avoir suivi au moins une [formation liée au dispositif de service civique](#)

Le Ministère des Sports publie les premiers «guides pratiques post-confinement»

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 25 Mai 2020

Pour accompagner la reprise progressive des activités sportives, à partir du 11 mai 2020, le Ministère des Sports publie 5 « guides pratiques post-confinement liés à la reprise des activités physiques et sportives en Métropole et Outre-mer dans le respect des règles sanitaires ».

Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive

Guide de recommandations des équipements sportifs terrestres, sports d'eau, piscines, centres aquatiques et espaces de baignade naturels



Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives



Guide des sports à reprise différée "Jouer autrement - pratiques alternatives"



Fonds de solidarité - Délai prolongé jusqu'au 15 juin 2020

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 26 Mai 2020

Site fédéral 5/05/2020



Le 20 mars dernier, nous vous annonçons la mise en place d'un fonds de solidarité maximum de 1500 € pour les associations. Les modalités ont depuis été précisées et si vous répondez à l'ensemble des critères, vous pouvez encore en bénéficier pour le mois d'avril, et ce, à la condition d'effectuer votre déclaration avant le 15 juin 2020.

La demande d'aide s'effectue via l'espace particulier [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr) du président ou d'un membre élu de l'association (numéro fiscal accessible sur la déclaration annuelle des revenus). Entrez dans votre espace puis cliquez sur Messagerie sécurisée. Dans mes échanges, sous l'onglet "écrire", vous aurez tout en bas, accès à la demande.

Conditions :

- Etre assujettie aux impôts commerciaux ou employer au moins un salarié (1 ETP pendant les 12 mois de 2019).
- Montant du chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos inférieur à un million d'euros (non compris subventions et dons).
- Bénéfice inférieur à 60 000 euros
- Perte de chiffre d'affaires (ventes facturées) ou de recettes nettes (comptabilité de trésorerie) d'au moins 50 % sur la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 30 avril 2020 par rapport à la même période de l'année précédente ou, si le calcul est plus intéressant, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019.

Le montant de l'aide est au maximum de 1500 € et à minima à la différence entre le CA d'avril 2020 et le CA d'avril 2019 ou le CA moyen 2019.

Si la demande se fait via l'espace personnel du président, le RIB a indiqué est celui de l'association. Munissez-vous également au préalable du Siret de votre association.

D'autres mesures en faveur des associations sont annoncées par le Gouvernement telle que l'annulation pure et simple des cotisations sociales patronales mais les modalités pratiques ne sont pas encore diffusées par l'Urssaf à ce jour.

Ressources - Vie associative

publié par FSCF - Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, le 26 Mai 2020

Comme nous l'avons déjà signalé, la fédération met à notre service un ensemble de documentations sur la vie associative. Nous avons inséré un lien vers la page dans notre centre de ressources.

Ressources

La recherche des ressources se fait en mode texte.
Vous pouvez filtrer les résultats par thème ou fonction.

Archives de la lettre d'information "En lien avec vous - version Web"

A partir de septembre 2017, une lettre mensuelle au format pdf est créée. Elle assemble tous les articles d'actualité du site dans un même fichier pdf.

[Pour aller aux archives](#)

Ressources - Vie associative

La FSCF s'est dotée d'un service "**vie associative**" dont l'objet est d'assurer le lien avec ses adhérents et d'améliorer sans cesse la qualité de service auprès de ses associations. Le périmètre d'action de ce service regroupe des domaines de compétences variés permettant de répondre à l'ensemble des questions des dirigeants associatifs.

Attention, certains documents ne sont accessibles que si vous êtes inscrit à "Ma FSCF" et que vous avez un accord d'accès aux informations. [Pour tous renseignements](#)

[Aller sur la page des ressources](#)



Nous allons profiter des derniers aménagements du site internet pour "nettoyer" notre centre de ressources afin de le mettre à jour.

Un classement des documents par "discipline" sera possible.

Au fur et à mesure, nous actualiserons nos ressources en remplaçant nos documents par des liens vers les ressources fédérales quand cela est possible.

Vous pourrez aussi y accéder grâce à des recherches par thèmes, mots-clés, fonctions...